

Pierre Crétois, « Le statut et la fonction des sentiments moraux chez Rousseau : la religion, la morale, la politique », exemplier.

« C'est cette ignorance de la nature de l'homme qui jette tant d'incertitude et d'obscurité sur la véritable définition du droit naturel : car l'idée du droit, dit M. Burlamaqui, et plus encore celle du droit naturel, sont manifestement des idées relatives à la nature de l'homme. C'est donc de cette nature même de l'homme, continue-t-il, de sa constitution et de son état qu'il faut déduire les principes de cette science.

Ce n'est point sans surprise et sans scandale qu'on remarque le peu d'accord qui règne sur cette importante matière entre les divers auteurs qui en ont traité. Parmi les plus graves écrivains à peine en trouve-t-on deux qui soient du même avis sur ce point. Sans parler des anciens philosophes qui semblent avoir pris à tâche de se contredire entre eux sur les principes les plus fondamentaux, les jurisconsultes romains assujettissent indifféremment l'homme et tous les autres animaux à la même loi naturelle, parce qu'ils considèrent plutôt sous ce nom la loi que la nature s'impose à elle-même que celle qu'elle prescrit ; ou plutôt, à cause de l'acception particulière selon laquelle ces jurisconsultes entendent le mot de loi qu'ils semblent n'avoir pris en cette occasion que pour l'expression des rapports généraux établis par la nature entre tous les êtres animés, pour leur commune conservation. Les modernes ne reconnaissant sous le nom de loi qu'une règle prescrite à un être moral, c'est-à-dire intelligent, libre, et considéré dans ses rapports avec d'autres êtres, bornent conséquemment au seul animal doué de raison, c'est-à-dire à l'homme, la compétence de la loi naturelle ; mais définissant cette loi chacun à sa mode, ils l'établissent tous sur des principes si métaphysiques qu'il y a, même parmi nous, bien peu de gens en état de comprendre ces principes, loin de pouvoir les trouver d'eux-mêmes. De sorte que toutes les définitions de ces savants hommes, d'ailleurs en perpétuelle contradiction entre elles, s'accordent seulement en ceci, qu'il est impossible d'entendre la loi de nature et par conséquent d'y obéir, sans être un très grand raisonneur et un profond métaphysicien. Ce qui signifie précisément que les hommes ont dû employer pour l'établissement de la société des lumières qui ne se développent qu'avec beaucoup de peine et pour fort peu de gens dans le sein de la société même. » (Second *Discours*, Préface)

« Mais que servent au sceptique Montaigne les tourments qu'il se donne pour déterrer en un coin du monde une coutume opposée aux notions de la justice ? Que lui sert de donner aux plus suspects voyageurs l'autorité qu'il refuse aux écrivains les plus célèbres ? Quelques usages incertains et bizarres fondés sur des causes locales qui nous sont inconnues, détruiront-ils

l'induction générale tirée du concours de tous les peuples, opposés en tout le reste, et d'accord sur ce seul point ? O Montaigne ! toi qui te piques de franchise et de vérité, sois sincère et vrai si un philosophe peut l'être, et dis-moi s'il est quelque pays sur la terre où ce soit un crime de garder sa foi, d'être clément, bienfaisant, généreux ; où l'homme de bien soit méprisable, et le perfide honoré. » (*Emile* IV)

« La Pitié, quoiqu'elle soit la plus belle et la moins dangereuse de nos passions, ne laisse pas d'être une faiblesse de notre nature, de même que la Colère, l'Orgueil, ou la Crainte. Les Esprits les plus faibles, sont les plus susceptibles de sentiments de pitié. C'est ainsi que personne n'est plus porté à la compassion que les Femmes et les Enfants. Il faut cependant avouer que de toutes nos faiblesses, la Pitié est la plus aimable, et qu'elle approche le plus de la Vertu. Que dis-je ! si cette passion n'était pas extrêmement commune, la Société pourrait à peine subsister. Mais comme c'est un mouvement de la nature, qui ne consulte, ni l'Intérêt Public, ni notre Raison, elle peut produire le mal tout comme le bien. On s'en est servi pour attaquer l'honneur des Filles, et pour corrompre l'intégrité des Juges. Quiconque en suivant cette passion procure quelque bien à la Société, ne peut pas en tirer vanité ; puisqu'il a suivi une passion naturelle, qui, sans qu'il y ait pensé, est devenu utile au public. Ainsi il n'y a point de mérite à retenir un pauvre Enfant que l'on voit prêt à tomber dans le feu. L'action n'est ni bonne, ni mauvaise ; et quelque avantage qu'il en revienne à cette innocente Créature, nous n'avons dessein en le secourant, que de nous satisfaire nous-mêmes. Si ce malheur lui était arrivé, sans que nous eussions tâché de le prévenir cela aurait causé chez nous un malaise que l'amour-propre nous a fait éviter. Un Riche prodigue, porté par son tempérament à la pitié, et satisfaire toutes ses passions, n'a aucun mérite pour avoir secouru un Objet digne de compassion, avec son bien qu'il envisage comme une bagatelle. » (Mandeville, *Recherches sur l'origine de la vertu morale* dans l'édition de 1740 dont on trouve une trad. Sur le site de l'institut Coppet, rappeler les différentes éditions/versions)

« Il est si peu vrai que les hommes ne tiennent à la société, que par la raison de ses avantages extérieurs, que c'est communément où ils trouvent le moins de ces avantages qu'ils lui sont le plus dévoués, et que leur attachement n'est jamais plus ferme que quand il s'acquiesce avec des tributs de sang. L'affection agit avec le plus de force, lorsqu'elle rencontre les plus grands obstacles : dans le cœur d'un père, c'est à la vue des dangers de son enfant qu'elle se fait sentir avec le plus de vivacité ; dans un homme, c'est lorsque les désastres d'un ami ou les malheurs de son pays demandent son assistance. En un mot, je ne vois pas comment expliquer autrement l'attachement obstiné d'un sauvage pour sa tribu, où il ne recueille que besoins et dangers de toute espèce,

tandis qu'il a tous les yeux d'autres séjours où l'abondance lui sont offertes. C'est à ce même principe qu'il faut aussi rapporter cet amour exclusif de tout Grec pour son pays et le patriotisme exalté des anciens Romains. Comparons ces exemples avec l'esprit qui règne dans un état commerçant où les individus doivent être censés connaître par expérience toute l'étendue de l'intérêt qu'ils ont à la conservation de leur pays. C'est là, il faut en convenir, que l'homme paraît quelque fois être isolé et solitaire : il a trouvé un objet qui le met en concurrence avec ses semblables et il en use avec eux comme il fait à l'égard de sa terre et de son bétail, suivant le profit qu'il en retire. Ce ressort si puissant que nous prétendons avoir formé la société, ne sert qu'à porter la désunion ou à entretenir la communication entre eux, lorsque les liens de l'affection sont rompus. »

Ferguson, *Histoire de la société civile*, Première partie, chap. 3.

« La pitié est douce, parce qu'en se mettant à la place de celui qui souffre, on sent pourtant le plaisir de ne pas souffrir comme lui. L'envie est amère, en ce que l'aspect d'un homme heureux, loin de mettre l'envieux à sa place, lui donne le regret de n'y pas être. Il semble que l'un nous exempte des maux qu'il souffre, et que l'autre nous ôte les biens dont il jouit. » (*Emile* 4)

« cette créature peut, non seulement être mise dans le chemin du bonheur temporel, par moyen de ses faiblesses et de ses imperfections ; mais encore elle peut recevoir de la considération du défaut apparent des causes secondes, une teinture de cette connaissance que la vraie religion doit perfectionner dans la suite pour son bonheur éternel » (*Emile*, IV)

« Mandeville a bien senti qu'avec toute leur morale les hommes n'eussent jamais été que des monstres, si la nature ne leur eût donné la pitié à l'appui de la raison : mais il n'a pas vu que de cette seule qualité découlent toutes les vertus sociales qu'il veut disputer aux hommes. En effet, qu'est-ce que la générosité, la clémence, l'humanité, sinon la pitié appliquée aux faibles, aux coupables, ou à l'espèce humaine en général ? La bienveillance et l'amitié même sont, à le bien prendre, des productions d'une pitié constante, fixée sur un objet particulier : car désirer que quelqu'un ne souffre point, qu'est-ce autre chose que désirer qu'il soit heureux ? Quand il serait vrai que la commisération ne serait qu'un sentiment qui nous met à la place de celui qui souffre, sentiment obscur et vif dans l'homme sauvage, développé, mais faible dans l'homme civil, qu'importerait cette idée à la vérité de ce que je dis, sinon de lui donner plus de force ? » (*Second Discours*)

« On voit avec plaisir l'auteur de la fable des Abeilles [i.e. Mandeville], forcé de reconnaître l'homme pour un être compatissant et sensible, sortir, dans l'exemple qu'il en donne, de son style froid et subtil, pour nous offrir la pathétique image d'un homme enfermé qui aperçoit au-dehors une bête féroce arrachant un enfant du sein de sa mère, brisant sous sa dent meurtrière les faibles membres, et déchirant de ses ongles les entrailles palpitantes de cet enfant. Quelle affreuse agitation n'éprouve point ce témoin d'un événement auquel il ne prend aucun intérêt personnel ? Quelles angoisses ne souffre-t-il pas à cette vue, de ne pouvoir porter aucun secours à la mère évanouie, ni à l'enfant expirant ?

Tel est le pur mouvement de la nature, antérieur à toute réflexion : telle est la force de la pitié naturelle, que les mœurs les plus dépravées ont encore peine à détruire, puisqu'on voit tous les jours dans nos spectacles s'attendrir et pleurer aux malheurs d'un infortuné tel, qui, s'il était à la place du tyran, aggraverait encore les tourments de son ennemi. » (Second *Discours*)

« Pour empêcher la pitié de dégénérer en faiblesse, il faut donc la généraliser et l'étendre sur tout le genre humain. Alors on ne s'y livre qu'autant qu'elle est d'accord avec la justice, parce que, de toutes les vertus, la justice est celle qui concourt le plus au bien commun des hommes. Il faut par raison, par amour pour nous, avoir pitié de notre espèce encore plus que de notre prochain ; et c'est une très grande cruauté envers les hommes que la pitié pour les méchants. » (*Emile* 4)

« Il ne faut pour cela que vous faire distinguer nos idées acquises de nos sentiments naturels ; car nous sentons avant de connaître ; et comme nous n'apprenons point à vouloir notre bien et à fuir notre mal, mais que nous tenons cette volonté de la nature, de même l'amour du bon et la haine du mauvais nous sont aussi naturels que l'amour de nous-mêmes. Les actes de la conscience ne sont pas des jugements, mais des sentiments. Quoique toutes nos idées nous viennent du dehors, les sentiments qui les apprécient sont au dedans de nous, et c'est par eux seuls que nous connaissons la convenance ou disconvenance qui existe entre nous et les choses que nous devons respecter ou fuir.

Exister pour nous, c'est sentir ; notre sensibilité est incontestablement antérieure à notre intelligence, et nous avons eu des sentiments avant des idées. Quelle que soit la cause de notre être, elle a pourvu à notre conservation en nous donnant des sentiments convenables à notre nature ; et l'on ne saurait nier qu'au moins ceux-là ne soient innés. Ces sentiments, quant à l'individu, sont l'amour de soi, la crainte de la douleur, l'horreur de la mort, le désir du bien-être. Mais si, comme on n'en peut douter, l'homme est sociable par sa nature, ou du moins fait pour le

devenir, il ne peut l'être que par d'autres sentiments innés, relatifs à son espèce ; car, à ne considérer que le besoin physique, il doit certainement disperser les hommes au lieu de les rapprocher. Or c'est du système moral formé par ce double rapport à soi-même et à ses semblables que naît l'impulsion de la conscience. Connaître le bien, ce n'est pas l'aimer : l'homme n'en a pas la connaissance innée, mais sitôt que sa raison le lui fait connaître, sa conscience le porte à l'aimer : c'est ce sentiment qui est inné. » (*Emile* 4, OCIV, 600)

« Pourquoi la volonté générale est-elle toujours droite, et pourquoi tous veulent-ils constamment le bonheur de chacun d'eux, si ce n'est parce qu'il n'y a personne qui ne s'approprie ce mot, chacun, et qui ne songe à lui-même en votant pour tous ? Ce qui prouve que l'égalité de droit et **la notion de justice qu'elle produit dérivent de la préférence que chacun se donne, et par conséquent de la nature de l'homme [...].** » (CS II, 4)

« Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. » (CS IV, 8)

« Je juge de l'ordre du monde quoique j'en ignore la fin, parce que pour juger de cet ordre il me suffit de comparer les parties entre elles, d'étudier leur concours, leurs rapports, d'en remarquer le concert. J'ignore pourquoi l'univers existe ; mais je ne laisse pas de voir comment il est modifié : je ne laisse pas d'apercevoir l'intime correspondance par laquelle les êtres qui le composent se prêtent un secours mutuel. Je suis comme un homme qui verrait pour la première fois une montre ouverte, et qui ne laisserait pas d'en admirer l'ouvrage, quoiqu'il ne connût pas l'usage de la machine et qu'il n'eût point vu le cadran. Je ne sais, dirait-il, à quoi le tout est bon ; mais je vois que chaque pièce est faite pour les autres ; j'admire l'ouvrier dans le détail de son ouvrage, et je suis bien sûr que tous ces rouages ne marchent ainsi de concert que pour une fin commune qu'il m'est impossible d'apercevoir.

Comparons les fins particulières, les moyens, les rapports ordonnés de toute espèce, puis écoutons le sentiment intérieur ; quel esprit sain peut se refuser à son témoignage ? A quels yeux non prévenus l'ordre sensible de l'univers n'annonce-t-il pas une suprême intelligence ? Et que de sophismes ne faut-il point entasser pour méconnaître l'harmonie des êtres et l'admirable concours de chaque pièce pour la conservation des autres ? Qu'on me parle tant qu'on voudra de combinaisons et de chances ; que vous sert de me réduire au silence, si vous ne pouvez m'amener

à la persuasion ? Et comment m'ôtez-vous le sentiment involontaire qui vous dément toujours malgré moi ? » (*Emile* IV, OC IV p. 578)

« Je médite sur l'ordre de l'univers, non pour l'expliquer par de vains systèmes, mais pour l'admirer sans cesse, pour adorer le sage auteur qui s'y fait sentir. » (*Emile* IV, OC IV, 605)

Sur l'histoire philosophique de la religion naturelle, voir Jacqueline Lagrée, *La religion naturelle*, Paris, PUF, 1991.